



COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMIRTOM
DU PLATEAU PICARD NORD

SEANCE DU 1ER MARS 2022

L'An Deux Mil Vingt-deux, le premier mars, l'assemblée générale légalement convoquée le 21 février 2022, s'est réunie en session ordinaire à DOULLENS, en l'Espace Culturelle, sous la Présidence de François DURIEUX.

Étaient présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE : BLOCKLET Patrick (3 voix), BOUCHEZ Jean-Louis (3 voix), CARON Daniel (3 voix), DELACHAMBRE David (1 voix), DELATTRE Guy (1 voix), DESPLANQUE Régis (1 voix), DEVILLERS Jean-Pierre (1 voix), DIMOFF Claude (2 voix), DOCHY Vincent (3 voix), DOUAY Yves (1 voix), DUBREUIL Thierry (1 voix), DUFOSSE Dominique (3 voix), DUHAUTOY Michel (3 voix), DURIEUX François (4 voix), GLADYSZ Jacky (2 voix), LABOULAIS Pascal (1 voix), LANNON Samuel (3 voix), (pouvoir à PIOT Pascal), LAVOINE Cyril (2 voix), L'HERMITE Joël (3 voix), LOUETTE Jocelyn (3 voix), MACIOW Philippe (2 voix), MAGNIER Jean-Michel (1 voix), MARCHAND Annie (2 voix)(pouvoir à PLASANT Philippe), MASSET Jacques (2 voix), MAT Nadia (1 voix), MICHEL Alain (3 voix), NIQUET Catherine (3 voix), PENET-CARON Catherine (3 voix) (pouvoir à DURIEUX François), PETIT François (3 voix), PETIT Ludovic (1 voix), PIOT Pascal (10 voix), PLAISANT Philippe (2 voix), ROUSSEL Éric (3 voix), ROUSSEL Ernest (1 voix), THUILLIER Bernard (5 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : CAUVET Jean-Louis (1 voix) (PIOT Pascal), DECRY Alexandre (1 voix), DESBUREAUX Alain (2 voix), DUFRESNE Chantal (1 voix), GOMES Stéphane (3 voix), HENQUENET Sébastien (1 voix), PLAQUET Frédéric (1 voix), TASSENCOURT Hubert (1 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME :

BELLAREDJ Philippe (1 voix), BOULARD Joël (1 voix), BOULLET Dominique (1 voix), CARLE Jean-Pierre (8 voix), CARPENTIER Philippe (1 voix), GACQUER Patrick (5 voix) (pouvoir à CARLE Jean-Pierre), MAUGER Philippe (1 voix), PARMENIER Vincent (7 voix), POISSON Marcel (2 voix), WALIGORA Jean-Luc (1 voix) (pouvoir à BELLAREDJ)

Étaient absents ou excusés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE NORD PICARDIE :

AVISSE Frédéric (2 voix), BAZIN Joël (1 voix), BERNARD Philippe (2 voix), BOTTE Martine (3 voix), BOUGENIERE Jean-Christophe (3 voix), BOUVET Thierry (3 voix), CANTRELLE Etienne (1 voix), CRAMPON Laurent (2 voix), DELANNOY Guy (1 voix), DUFETEL Bernard (1 voix), DURAND Daniel (1 voix), DURAND Jean-Paul (2 voix), FEUTREL Olivier (1 voix), GREF Evelyne (4 voix), KMIÉC Franck (2 voix), MARECHAL Emmanuel (3 voix), MICHILSEN Jean-Paul (1 voix), MODESTE Yves (2 voix), MUNIER Dominique (2 voix), PATTE Didier (4 voix), PECOURT Florent (3 voix), ROUGEGREZ Fortuné (2 voix), ROUSSEAU Clémence (3 voix), ROUSSEL Frédéric (1 voix), SEPTIER Didier (1 voix), VANCRAEYNEST Armand (2 voix), VASSEUR Gianni (1 voix)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS : DOUCHET Arnaud (3 voix),

COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME : COLOMBEL Stéphane (1 voix), MADANI-BUTIN Jean-Luc (2 voix), MARECHAL Nicolas (5 voix), OLIVIER Éric (3 voix),

Monsieur Patrick BLOCKLET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que les convocations sont désormais envoyées dématérialisées et demande aux délégués qui ne l'ont pas encore fait de transmettre leur adresse mail au SMIRTOM.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} FEVRIER 2022

Il n'y a pas d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur Philippe PLAISANT, Vice-Président donne lecture du compte administratif 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Président rappelle qu'au compte 611, il y a une dépense ponctuelle pour l'enquête et la distribution des bacs pucés pour un montant de 606 331 €.

Il n'y a pas d'observations particulières

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Monsieur le Président informe le Comité qu'une aide de l'ADEME pour le passage à la tarification incitative est attendue pour un montant d'environ 444 000 €, soit 10 €/habitant.

Il n'y a pas d'observations particulières

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Il n'y a pas d'observations particulières

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Il n'y a pas de questions concernant les recettes.

Présentation du résultat de clôture 2021

	RESULTATS 2021		
	<i>Section investissement</i>	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Total des sections</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires	4 222 086,64 €	8 558 375,56 €	12 780 462,20 €
Titres de recettes émis	454 105,51 €	4 918 527,88 €	5 372 633,39 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	4 222 086,64 €	8 558 375,56 €	12 780 462,20 €
Mandats émis	2 185 418,08 €	5 831 930,28 €	8 017 348,36 €
RESULTAT PROVISoire			
Excédent			
Déficit	-1 731 312,57 €	- 913 402,40 €	-2 644 714,97 €

Monsieur le Président rappelle les opérations importantes qui ont été réalisées cette année 2021, notamment pour la mise en place de la tarification incitative, qui expliquent un budget déficitaire :

- Achat de 2 camions robotisés : 584 416 €
- Fourniture de bacs OM : 690 708 €
- Fourniture de bacs TRI : 416 088 €
- Enquête et distribution des bacs pucés : 606 331 €.

Et l'acquisition d'un packmat et d'un chargeur : 156 794 €

Monsieur le Président cède la place à Monsieur Jean-Michel MAGNIER, Vice-Président, pour faire voter le CA 2021.

Sans observations particulières de l'assemblée délibérante, celui-ci met au vote le CA.

Il est adopté à l'unanimité.

3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Les écritures du compte administratif étant conformes au compte de gestion, celui-ci est mis au vote, et est adopté à l'unanimité.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Les membres du Comité Syndical, après avoir examiné le compte administratif 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un déficit de fonctionnement de :

- **913 402.40 €**,

Le Président Propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

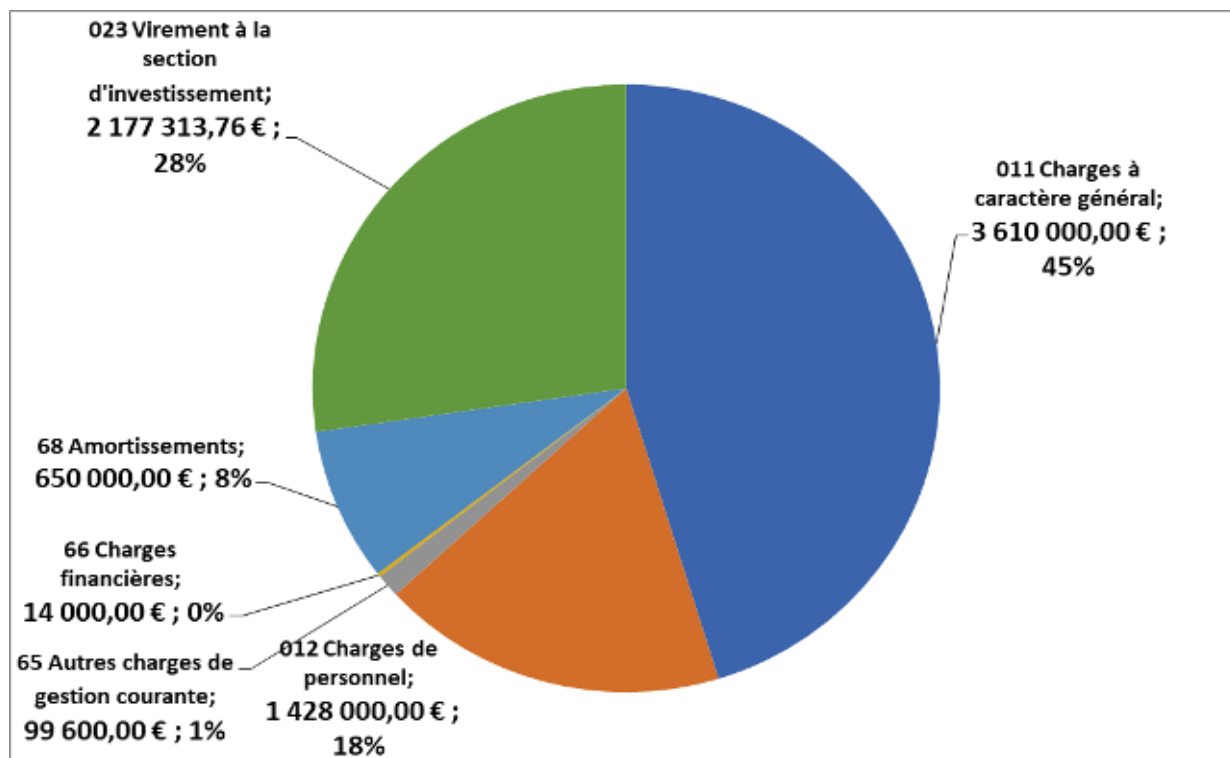
<i>FONCTIONNEMENT</i>	2021
Résultat de fonctionnement 2021	-913 402.40 €
Résultat 2020 reporté	3 909 374.19 €
TOTAL - Résultat à affecter	2 995 971.79 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	
Résultat année 2021	-1 731 312.57 €
Résultat 2020 reporté	1 231 311.08 €
Résultat de clôtures	-500 001.49 €
Solde des Restes à réaliser 2021	
Dépenses : 114 744 €	-54 744.00 €
Recettes : 60 000 €	
Excédent de financement	-554 745.49 €
<i>AFFECTATION</i>	
Montant à affecter	2 995 971.79 €
Couverture du besoin de financement en investissement (article 1068)	-554 745.49 €
Reste à reporter en recettes de fonctionnement (article 002)	2 441 226.30 €
Report en recettes d'investissement (RI article 001)	- €

La proposition d'affectation du résultat 2021 est approuvée à l'unanimité.

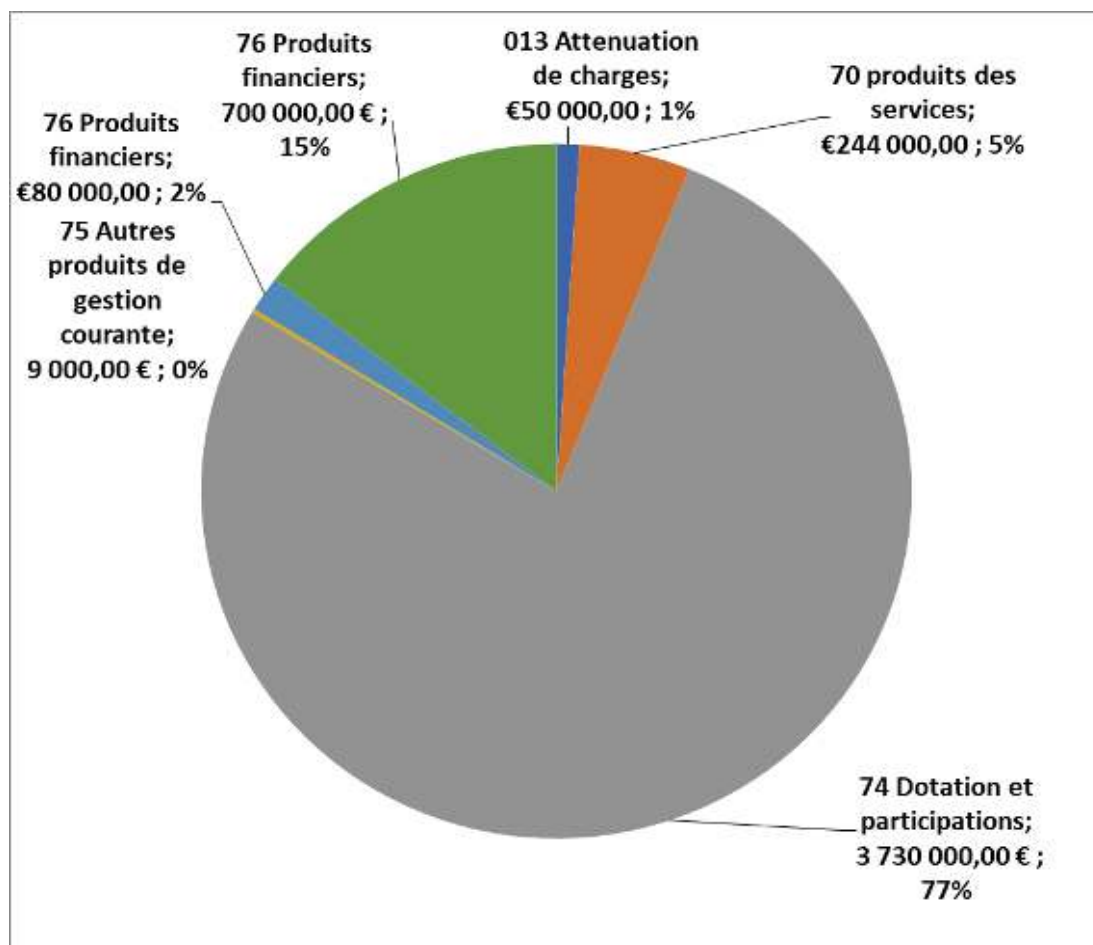
5 - BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Philippe PLAISANT, Vice-Président chargé des finances présente le Budget Primitif 2022 avec la synthèse des dépenses et des recettes prévisionnelles :

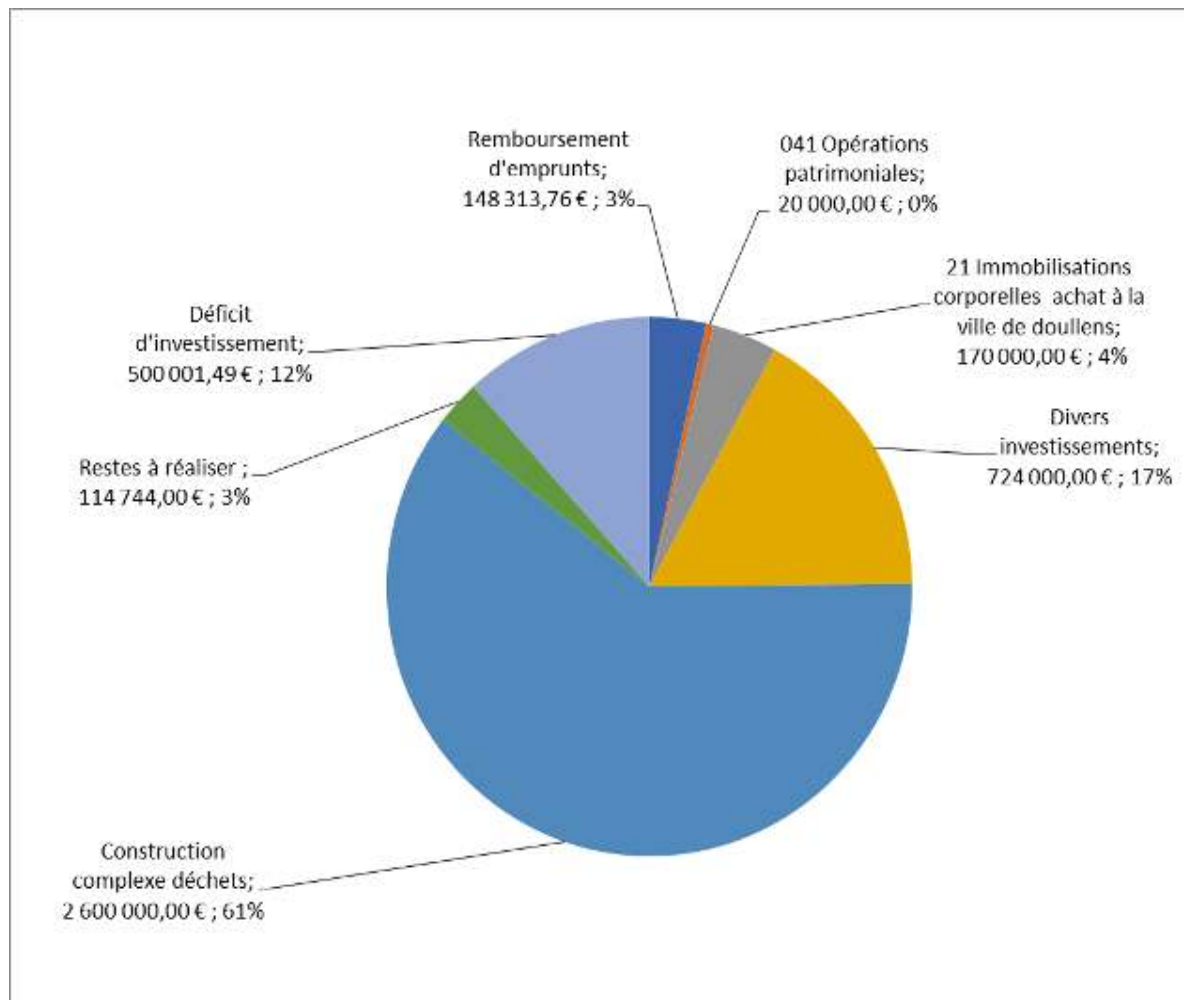
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :



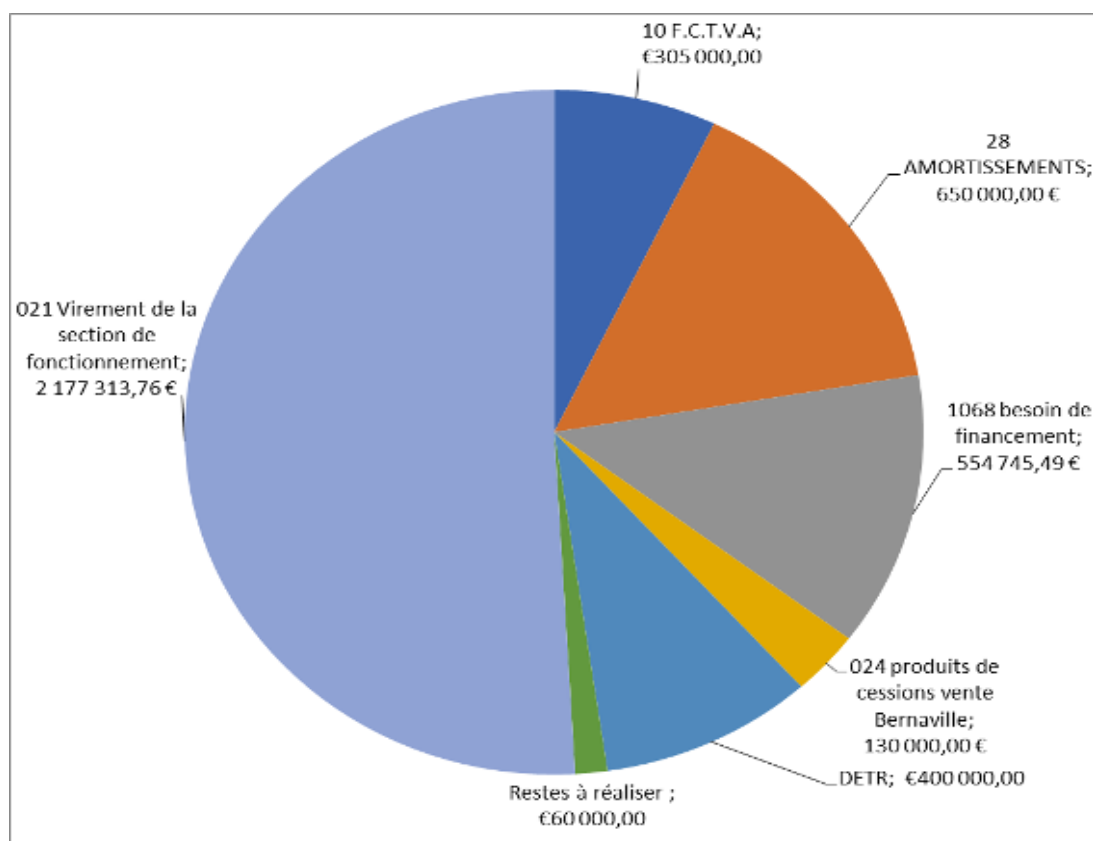
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :



DEPENSES D'INVESTISSEMENT :



RECETTES D'INVESTISSEMENT :



Monsieur le Président fait part à l'assemblée des résultats encourageants sur les deux premiers mois de l'année avec la baisse des tonnages ordures ménagères observée, soit 200 €/la tonne par mois depuis la mise en place des bacs pucés.

Il informe également l'assemblée qu'il faut revoir la redevance spéciale des professionnels en s'appuyant sur le fichier VIACOL (enquête et distribution des bacs pucés).

Monsieur Joël LHERMITTE fait observer que sur la Zone d'Activité de Villers-Bocage, aucun tri n'est fait.

Monsieur le Président précise qu'il n'y a pas qu'à Villers-Bocage que l'on observe cela et que le SMIRTOM doit revoir les conventions avec les professionnels.

Nous observons une baisse des charges du personnel qui s'explique par le fait que l'on n'ait pas renouvelé les contrats car dans les camions robotisés il n'y a plus que le chauffeur.

Pour le compte 77 « produits exceptionnels » sont inscrits 80 000 € qui proviennent des assurances, suite à l'incendie à l'ancienne usine d'incinération actuel quai de transfert.

Monsieur le Président précise qu'il faut ajouter en dépenses d'investissement la somme de 25 000 € pour l'acquisition d'une nouvelle chaudière pour les bâtiments administratifs situés rue du Fossé Savignac à Doullens.

Des recettes pour la DETR et la DSIL sont inscrites au Budget mais à ce jour nous ne savons pas encore si nous serons retenus.

Monsieur Jean-Michel MAGNIER fait observer que certains Syndicats n'ont pas eu d'aide pour la 4^{ème} tranche de leurs travaux.

Pour paraître à un éventuel refus des subventions, Monsieur le Président propose que le SMIRTOM ait recours à l'emprunt.

Le Syndicat a lancé une consultation pour un emprunt de 1 200 000 € sur 10 ans et c'est le Crédit Agricole Brie Picardie le mieux disant.

Le Syndicat a également inscrit à son budget en dépenses de fonctionnement une somme de 45 000 € au chapitre 68 « provision pour litiges » car un courrier nous informant d'un recours auprès du tribunal administratif nous a été envoyé par la Société AEVA qui a candidaté pour le marché de réhabilitation d'un complexe de gestion des déchets à Doullens ancienne usine d'incinération et qui n'a pas été retenue. Les candidats devaient présenter un nouveau DPGF qui tenait compte des observations de FONDASOL sur l'analyse des pollutions de sol. La Société AEVA n'a pas remis son nouveau DPGF en argumentant sur le fait que l'étude FONDASOL n'était pas complète. Notre bureau de maîtrise d'œuvre a interrogé FONDASOL dans ce sens qui a formellement stipulé que le candidat pouvait remettre sa nouvelle offre car il avait tous les éléments pour le faire. La Société AEVA devait également en plus de prendre en considération les conclusions de FONDASOL, remettre une offre avec les bonnes quantités demandaient, ce qui n'était pas le cas.

Au vu de ce recours, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur le fait de poursuivre les travaux ou non et de prendre un avocat (montant des honoraires : 7000 €).

Le Comité Syndical opte pour la poursuite des travaux et autorise le Président à prendre un avocat.

Il est demandé par l'Assemblée que la somme de 45 000 € inscrite au chapitre 68, soit inscrite en dépenses imprévues au chapitre 22.

Il n'y a plus de question sur le budget, celui-ci est voté à l'unanimité.

6 - LE TAUX DE TEOM ET LES CONTRIBUTIONS 2022

Monsieur le Président expose à l'assemblée que les ressources du Syndicat ne permettront pas d'assurer l'équilibre du budget de l'année 2022 ainsi que de faire face aux dépenses liées au passage à la tarification incitative. Il précise également qu'à ce jour les bases d'impositions prévisionnelles ne sont pas encore connues.

LE TAUX DE TEOM :

Monsieur le Président propose à l'assemblée, de ne pas modifier le taux de TEOM qui a été appliqué en 2021 pour l'année 2022, et de fixer **le taux à 16.36 %** pour les quatorze Communes du Domartois (Bertheaucourt-les-Dames, Canaples, Domart-en-Ponthieu, Franqueville, Fransu, Halloy les Pernois, Havernas, Lanches-Saint-Hilaire, Pernois, Ribeaucourt, Saint Léger les Domart, Saint-Ouen, Surcamps et Vauchelles les Domart) conformément aux dispositions de l'article L 5212-19 du Code Général des collectivités territoriales.

Le Comité Syndical autorise le Président à fixer le taux de la TEOM 2022 à 16.36 %.

LES CONTRIBUTIONS 2022 :

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget primitif a été bâti sur une contribution identique à celle de l'année dernière, c'est-à-dire 76 €/habitant, ce qui laisse au Syndicat une très faible marge de manœuvre.

7 – QUESTIONS DIVERSES

Le Syndicat communiquera de nouveau sur la tarification incitative auprès des usagers et plus particulièrement sur la nécessité de respecter les marquages au sol ainsi que le regroupement des poubelles.

Une consultation va être lancée pour le contrôle d'accès en déchetterie car on constate que beaucoup de gens extérieurs au Syndicat hors convention fréquente nos déchetteries, ce qui augmente les tonnages et fait exploser les coûts.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19 h 30.

SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte <i>N° Délib/AR ou DC + Date</i>
<i>Souscription d'un prêt moyen terme au Crédit Agricole brie picardie</i>	<i>20220301/01</i>
<i>Approbation du compte de gestion 2021</i>	<i>20220301/02</i>
<i>Affectation du résultat 2021</i>	<i>20220301/03</i>
<i>Taux de la TEOM 2022 pour les quatorze communes du Domartois</i>	<i>20220301/04</i>

Le Président,

La Secrétaire de Séance,

Les Membres du Comité Syndical,